

DECRET N° 2009-081 DU 23 MARS 2009

portant approbation des états financiers
de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié
(OGESA) pour l'exercice clos
au 31 décembre 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-637 du 31 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12/03/08 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 96-423 du 30 septembre 1996, portant approbation des statuts de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié ;
- Sur** présentation conjointe du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 janvier 2009 ;

D E C R E T E :

Article 1 : Sont adoptés les états financiers de l'exercice 2006 de l'Office de Gestion du Stade de l'Amitié (OGESA), pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 mars 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni Y A Y I.-

Le Ministre de l'Economie,
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de la Jeunesse,
des Sports et des Loisirs,



Etienne KOSSI

AMPLIATIONS : PR 2 ; CS 2 ; CC ; AN 1 ; GCONB 1 ; CES 1 ; HCJ 1 ; SGG ; MJSL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 28 ; IGE 1 ; IGF 1 ; DGB 2 ; DGTCP 2 ; INSAE 2 ; UAC – FASEG – FADESP – ENAM 3 ; OGESA 10 ; JORB 1.